

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Chantal JEANPERT, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Cécile DELATTRE

N° CD/2017/105 - 645 - Co-financement d'établissements culturels
645 - Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 645 - Co-financement d'établissements culturels.

Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :

- à Archéologie Alsace, une contribution de 780 000 € pour des dépenses de fonctionnement 2018 ;
- à Archéologie Alsace, une subvention d'un montant maximum de 26 000 €, pour la valorisation scientifique du site de Mutzig ; cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier de l'opération ;
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une contribution de 67 883 € pour ses dépenses de fonctionnement 2018, ainsi qu'une subvention complémentaire d'un maximum de 20 000 €, sur présentation d'un rapport financier, pour ces mêmes dépenses ;
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une subvention de 13 584,50 € pour ses dépenses d'investissements 2018, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte ;
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2018 ; cette contribution sera versée en deux fois (80% en 2018 et le solde au vu du compte administratif 2018) ;
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une subvention de 37 546,30 € pour ses dépenses d'investissements 2018, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nathalie ERNST

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171211-lmc1113789-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 21/12/17